

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 16

Artikel: Coumeint quiet faut jamé tsndzi dè municipalitâ
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En voici une, par exemple, racontée par M. le docteur Barré dans une de ses dernières causeries médicales :

« Un abbé dans un accès de léthargie fut cru mort et enfermé dans un cercueil, avec un chat qu'il avait beaucoup aimé et qui ne voulait pas quitter la bière.

» Pendant qu'on le portait en terre, le léthargique revint à lui et se rendit bientôt compte de son affreuse position ; il s'empressa de dégager ses mains pour frapper sur les parois du cercueil et appeler au secours. Mais, sentant un corps sur sa poitrine, il le pinça vivement. C'était le chat qui se mit à miauler de toutes ses forces.

» Tout le monde s'empressa de fuir, croyant que c'était le diable en personne qui venait chercher la dépouille du pauvre abbé. Peu à peu on s'enhardit et l'on ouvrit la bière, le chat ne fit qu'un bond au dehors et le mort ressuscité s'enfuit à toutes jambes au presbytère, traînant le drap dont on l'avait entouré. »

Coumeint quiet faut jamé tsandzi de municipalité.

On iadzo, mâ y'a dza on bocon grantenet, la municipalité de Prelhy avai éta racliâie. Ne sé pas que y'avai z'u, mâ tantiâ que quand vegniront lè vôtés, diabe lo ion que restâ. Lo syndico, lè municipaux, lo greffier et mémameint lo sergent, tot fut tsandzi.

Lo grandzi dâo tsaté, qu'avai amoudiâ po chix ans et qu'avai onco trâi z'ans à fêrè, sè peinsâ : Faut pardié profitâ de cein que sont ti novés po lâi demandâ de mè rabattrè oquiè. Su pas d'obedzi de lâo derè por quoui y'é vôtâ, et suivant la bianna que l'aront, sont dein lo ca de mè cein accordâ, que cein m'âodrai rudo bin.

On dzo que ellia novalla municipalité avai 'na ténablia, lo grandzi dâo tsaté lâi va et lâo fâ : Brâvo messieux, vigno vairè vers vo se vo z'ariâ la bontâ de mè rabattrè oquiè su m'n'amodiachon, kâ y'é onna rude corda à teri avoué mè dozè z'einfants et ma modze qu'a avortâ l'autro dzo, et vo fariâ quie onna bouna akchon de mè rongni oquiè.

— Eh bin, se repond lo syndico, faut sailli on meimeint que dévânt et ne devezèreint de l'affèrè.

Quand fut frou, la municipalité sè peinsâ que du que lo grandzi avai misâ li-mémo lo domaino dâo tsaté, ne faillâi rein tsandzi âi condechons et lo front reintrâ.

— Vaidè-vo, se lâi fe lo syndico, ne sein bin fâtsi, mâ n'y a pas moian de rabattrè, kâ l'est vo qu'âi misâ et foudrai asseimbiâ lo conset generat, et sarâi bin on hazard se voudront ourè parlâ de vo baissî.

— Eh bin bondzo, messieux, que fe lo grandzi ein traiseint son bounet et ein s'ein alleint, que lo bon Dieu vo mantigné grand teimps municipaux !

— Et porquie ditè-vo cein ?

— Pace que plie vo tsandzi, plie crouio vo z'itès !

La Monnaie.

Il vient de paraître un ouvrage intitulé : *La Monnaie dans l'antiquité*, par François Lenormand, qui nous révèle de surprenantes découvertes. Se serait-on jamais attendu à apprendre, par exemple, que la lettre de change a existé avant la monnaie ? que cette lettre de change, faite de papier, avait été gravée dans l'argile molle et cuite ensuite au four, et que ces *briques de change* étaient envoyées à de très grandes distances et « honorées » par le débiteur ; ou aussi que les Phéniciens avaient un commerce très florissant et une industrie très développée avant l'invention des monnaies ?

L'histoire du commerce remonte donc bien plus haut que l'histoire des monnaies. On a certainement vendu et acheté plus de 4,000 ans avant notre ère, et quelques-unes des lettres de change sur briques reproduites par M. Lenormand datent peut-être d'un millier d'années avant Jésus-Christ ; mais l'Assyrie, qui a fourni les briques conservées au musée de Londres, ne connaissait pas encore ces pièces de métal marquées au coin d'une autorité publique auxquelles nous réservons le nom de monnaies.

Mais à qui revient l'honneur de les avoir inventées ? Le lexicographe Pollux, qui florissait vers la fin du deuxième siècle de notre ère, dit qu'il est bien difficile de résoudre la question de savoir si Phidon l'Argien a été le premier à frapper monnaie, ou si ce sont les Lydiens, et cette difficulté n'est pas encore résolue aujourd'hui. Les auteurs les plus marquants n'ont pas pu se mettre d'accord sur l'époque où vivait Phidon, roi d'Argos, qui fit frapper des monnaies au type de la tortue, dans l'île d'Egine, dont il était maître. Les uns le font contemporain d'Iphitus et de Lycurgue (869-895 avant Jésus-Christ) ; d'autres le placent dans le huitième, même dans le septième siècle (660) avant notre ère. Le roi de Lydie, Gygès, son concurrent pour la priorité de l'invention, vécut de 616 à 678.

Si nous prenons le mot *monnaie* dans le sens économique, on a réellement fait des monnaies en Lydie, en marquant d'un poinçon royal des lingots d'or allié d'argent, d'un poids déterminé ; si, au contraire, nous le prenons dans le sens vulgaire, qui s'attache à la forme extérieure, ce sont certainement les espèces d'Egine qui doivent figurer en tête de la série. Quoi qu'il en soit, il est certain que la frappe des premières monnaies a eu lieu un peu avant ou un peu après l'an 700 avant Jésus-Christ, et qu'elles se sont répandues très vite, car le commerce était déjà très développé, et il apprécia au premier coup d'œil l'incontestable supériorité des espèces monnayées sur les lingots traditionnels, quelque exacts qu'en fussent le poids et le titre.

L'emploi des métaux pour mesurer la valeur a précédé la frappe des monnaies ; mais quel métal employait-on ? Avait-on établi à ces époques lointaines un rapport de valeur déterminé entre l'or et l'argent, entre l'argent et le cuivre ? Evidemment, car on n'aurait pas pu se passer de ces rapports. M. Lenormand nous présente sur ce point des chapitres bien intéressants, et qui prouvent que les rapports de valeur entre les divers métaux monétaires ont subi de grandes fluctuations, et cela sans qu'on ait essayé d'établir le double étalon. C'est l'étalon d'argent qui a régné en Asie, en Grèce et à Rome ; le prix de la pièce ou plutôt du lingot d'or resta presque constamment variable.

Un chapitre curieux est celui des monnaies fourrées. C'était purement et simplement de la fausse monnaie, et le nom vient du procédé employé : l'intérieur de la pièce, l'âme, était en un métal de peu de valeur, fer, plomb, cuivre ; l'extérieur était revêtu d'une mince feuille d'argent, rarement d'or ; âme et enveloppe étaient soumises en même temps à la frappe monétaire. Il n'est pas étonnant qu'on ait songé d'aussi bonne heure à faire de la fausse monnaie. Tant qu'on n'avait que des lingots vérifiés, essayés et pesés lors de chaque transaction, l'idée de la fraude ne pouvait venir à personne ; mais, dès que la forme et les signes extérieurs de la monnaie parurent constituer la principale cause de sa va-